



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Un an, \$1 Rédacteur : FIRMIN H. PROULX — Gérant : HECTOR A. PROULX Un an, \$1

SOMMAIRE :

Revue de la semaine : Les RR. PP. Trappistes au Canada, à Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes.

Causerie agricole : Visites officielles au Vermont et aux sociétés d'industrie laitière : Ecole spéciale de beurrerie ; l'essayeur Babcock pour le lait ; construction rurale et sociétés d'industrie laitière.—Par M. Ed. A. Barnard.

Correspondance : Plus de chevaux canadiens.

Sujets divers : En quel temps doit-on enlever la crème du lait pour la fabrication du beurre.—Moyen d'améliorer les grains et les végétaux.—Conditions favorables à la germination des graines.—Accueil fait à la *Gazette des Campagnes*.

Choses et autres : La ferme d'Oaklawn. — En quel temps faut-il engraisser le verger ?

Recettes : Nettoyage de mérinos.—Saupondrer de sel fin les plants de choux, pour leur donner plus de vigueur.

A nos lecteurs.

C'est un reproche banal que celui qui consiste à crier au médecin malade : "Médecin guéris-toi toi-même." Sans être médecin, la *Gazette* peut-elle essayer de guérir ses plaies ? Un baume excellent à leur appliquer serait le paiement des abonnements arriérés. En cherchant un remède à cette plaie du journalisme moderne, nous avons rencontré ce petit article de *L'Evangeline*, sur les abonnés récalcitrants, et nous croyons devoir le reproduire pour

éclairer la religion d'un certain nombre de nos abonnés à la veille du Temps Pascal.

"Un bon sujet de méditation à l'adresse des abonnés récalcitrants est celui que nous trouvons dans une lettre de Mgr Lynch, ancien archevêque de Toronto, et qu'un confrère vient d'exhumer :

PALAIS DE SAINT-MICHEL,
Toronto, 3 sept. 1887.

A l'éditeur du *Catholic Weekly Review*,

Monsieur.—J'ai été souvent peiné et étonné des fréquents appels que font les éditeurs et les propriétaires de journaux à leurs abonnés, pour les engager à payer le montant de l'abonnement qu'ils doivent légitimement. Les catholiques du moins ne peuvent pas ignorer quel est leur devoir sous ce rapport. Ils doivent savoir que l'absolution donnée à un pénitent, quelque sincère que soit le repentir qu'il a pour ses fautes, ne le délie pas de ses justes dettes. La réparation pour l'oubli de ce que prescrit la justice en ce monde sera certainement demandée dans l'autre. Les éditeurs et propriétaires de journaux, de leur côté, consacrent à leur œuvre et leur temps et leur haute éducation et leur expérience, aussi bien que leurs deniers pour l'achat du papier, du matériel d'imprimerie et pour le paiement des gages de leurs employés. Ils s'attendent, et en toute justice, ils ont droit de s'attendre à une compensation pour ce qu'ils donnent. Une personne qui ne veut pas payer pour un journal auquel elle s'est abonnée, qu'elle a lu et dont elle a bénéficié, retient le bien d'autrui.

Votre dévoué,

JOHN JOSEPH LYNCH,
Archevêque de Toronto.